

La formation en mobilité des demandeurs d'emploi martiniquais : Une opportunité pour se former, s'insérer... et revenir ?

L'Agence De l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM) accompagne les demandeurs d'emploi ultramarins qui souhaitent effectuer une formation en mobilité, par le biais de l'un des 11 dispositifs qu'elle propose, le Passeport Mobilité Formation Professionnelle (PMFP). LADOM soutient ces derniers dans leur parcours de formation professionnelle, en leur offrant la possibilité de se qualifier en France hexagonale dans un autre département ultramarin, dans un pays de l'UE ou de l'EEE ou dans un pays du bassin océanique de leur territoire.

Ce dispositif vise principalement à pallier l'inexistence ou la saturation de l'offre de formation localement, tout en augmentant les chances d'insertion professionnelle.

Chaque année, parmi les 250 à 300 bénéficiaires du PMFP, plusieurs dizaines obtiennent également un financement de la Collectivité Territoriale de la Martinique, afin de suivre une formation certifiante en mobilité. Ce co-financement est possible grâce à une Convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement, entre la CTM et LADOM Martinique.

Une étude* récente a été lancée pour analyser le devenir des bénéficiaires originaires de Martinique ayant suivi une formation en mobilité de 2019 à 2021. Quels sont les résultats en termes de réussite aux examens, d'insertion professionnelle et de retour des bénéficiaires en Martinique à l'issue de la formation ? Quels enjeux pour l'île ?

Qu'est-ce que le Passeport Mobilité Formation Professionnelle de LADOM ?

Par le biais d'un accompagnement global (prise en charge du trajet A/R, soutien financier, aide à la recherche d'hébergement, suivi personnalisé, ...). L'objectif du PMFP est d'acquérir une qualification reconnue, s'insérer professionnellement, et idéalement revenir contribuer au développement économique du territoire d'origine.

Quel est le profil des bénéficiaires martiniquais ?

Les bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi ayant leur résidence habituelle en Martinique et dont le quotient familial (revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts du foyer fiscal) est inférieur à 26 631 €. L'étude révèle un profil légèrement atypique : une moyenne d'âge relativement élevée (41,3 ans), une majorité de femmes, et une large part de personnes sans emploi avant leur départ (76 %). Tous les niveaux de diplôme sont représentés, signe de la diversité des parcours.

Quel est le contenu des formations proposées ?

Les formations sont substantielles, avec en moyenne 538 heures par personne. Elles couvrent des secteurs porteurs comme les services à la personne (11%), les arts appliqués et arts du spectacle (15%) ou encore le sanitaire (11%).

Globalement c'est la formation d'infirmier qui a été la plus demandée au cours des trois années observées.

Près de 91% des bénéficiaires ont suivi une formation certifiante.

Les résultats sont-ils au rendez-vous ?

Oui. Le taux de réussite aux examens et de certification est très bon, 96% des bénéficiaires ont obtenu un diplôme ou un titre reconnu.

Plus frappant encore, le taux d'emploi passe de 18 % avant la formation à 65 % après, parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi chute, seul 19 % des personnes formées sont sans emploi. C'est un indicateur fort de l'efficacité du dispositif en matière d'insertion professionnelle.

Qu'en est-il du retour au pays ?

69% des bénéficiaires interrogés sont retournés en Martinique dans les trois mois suivant la formation et 67% s'y trouvaient toujours au moment de l'enquête. Environ 1/3 d'entre eux a choisi de rester en France hexagonale, principalement pour des raisons professionnelles. Ce sont surtout les plus âgés qui sont rentrés en Martinique. Cela s'explique essentiellement par de meilleures opportunités d'emploi en France hexagonale. Notons que les demandeurs d'emploi accompagnés par LADOM ont 5 ans pour demander leur billet retour.

Comment les bénéficiaires vivent-ils cette expérience ?

Ils se déclarent globalement très satisfaits de la qualité des formations (94% sont globalement satisfaits). Toutefois, l'étude pointe un besoin d'accompagnement plus soutenu, notamment pour la recherche d'emploi et l'adaptation à la vie en mobilité. La distance, l'éloignement familial et les démarches administratives peuvent représenter des freins importants.

De plus, seul 55% des bénéficiaires estiment que leur formation correspond parfaitement à leur emploi actuel. Le lien entre la formation et l'emploi occupé reste donc perfectible.

Malgré des situations variables, près de trois stagiaires en emploi sur cinq se déclarent globalement satisfaits de leurs conditions d'emploi (61%). Le salaire net mensuel moyen des personnes en emploi s'élève à 1 669 € (chiffre supérieur au salaire moyen des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un financement CTM pour suivre une formation en Martinique au cours de la même période). Celui-ci se révèle très disparate selon le sexe, l'âge ou encore le niveau de formation

Quel est l'intérêt de ce dispositif pour la Martinique ?

La Martinique fait face à un vieillissement de sa population et une baisse continue de ses habitants. Dans ce contexte, chaque retour de jeunes ou d'adultes qualifiés est une chance pour maintenir l'activité économique, les services de proximité, et soutenir le tissu local. Le dispositif LADOM joue donc un rôle important et contribue à la qualification des demandeurs d'emploi et la dynamisation du territoire.

Y a-t-il des marges de progression ?

Oui, notamment dans l'accompagnement au retour et à l'installation en Martinique. Il faut mieux préparer les bénéficiaires à réintégrer leur île, en favorisant l'adéquation entre leur formation et les besoins économiques locaux. Un travail partenarial entre LADOM, les collectivités territoriales et les entreprises locales est indispensable. LADOM priorise d'ores et déjà des offres de formation basées sur les secteurs porteurs ou en tension localement et accompagne des

formations hybrides (avec la partie théorique dans l'hexagone et une ou plusieurs expériences pratiques sur le territoire ultramarin de résidence).

Le dispositif LADOM prouve son efficacité pour la qualification et l'insertion des demandeurs d'emploi ultramarins. Le défi des prochaines années : renforcer les conditions du retour et de l'ancrage local, afin que cette mobilité devienne un véritable tremplin pour la Martinique.

**Cette étude a été conduite par le cabinet QUALISTAT, mandaté par l'AGEFMA-OREF à la demande de la Collectivité Territoriale de Martinique.*

AGEFMA-OREF (coordonnées)